Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2025 Publication : 28/04/2025

DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2025

Délibération n° 024 - 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal: 10/04/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

<u>Membres présents à la séance</u> : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Christophe DESMARIS - Françoise ROUX - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE — Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET — Mathilde VERNET - Stéphanie LAURENCIN — Marie-Noëlle PRUDENT

Membres excusés avec un pouvoir: Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre excusé: Fabrice THOMASSON

Membre absent: Gaëlle DIMBERTON - Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 12 Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre excusé: 1
Membres absents: 3

Secrétaire de séance : Françoise ROUX-MANIGAND

<u>OBJET</u>: Convention d'objectifs, financières et de mise à disposition des moyens humains et matériels pour 2025

Rapporteur: Jean-Yves BREVET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Montrevel-en-Bresse, l'association Bresse Gourmande et Grand Bourg Agglomération s'entendent pour organiser le concours de volailles 2025 de Montrevel-en-Bresse « la Glorieuse de Bresse ».

La convention, annexée à la présente, a pour objectif de définir les engagements des parties et les conditions :

- D'allocation des subventions à l'association Bresse Gourmande
- De soutien en moyens humains,
- De mise à disposition des moyens matériels et logistiques.

Il est proposé de mettre au vote l'autorisation de signature de cette convention pour la durée de l'année civile 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

 $\underline{\text{APPROUVE}}$ à effet du 1^{er} janvier 2025 les termes de la convention relative à l'organisation des « Glorieuses de Bresse » en 2025, ci-jointe en annexe.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits. ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BREVET

Le secrétaire de séance

Françoise ROUX

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification.